

Mortier de joints pour pavés



Fiche de données de sécurité

NB : *Joint-It* vous encourage à lire la fiche de données de sécurité et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu, car elle contient des informations importantes. Nous vous demandons de prendre les précautions qui y sont signalées à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou pratiques appropriées.

PARTIE 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identifiant du produit

Nom du produit :

Joint It Simple



Nom du mélange :

Joint it Simple

1.2 Usages identifiés pertinents de la substance ou du mélange et usages déconseillés

Usage du mélange

Mortier de joints pour pavés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Joint-It Ltd.,
Milltown Business Park,
Milltown
Comté de Galway
Irlande
E-mail : info@jointit.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone : 00 353 (0) 93 51503

Heures ouvrables (du lundi au vendredi) : 08 h 30 – 17 h 30

Fermé les jours fériés

Distributeur : Nobléma
189 Allée des Erables,
73420 Drumettaz-Clarafond
E-mail : info@noblema.com
Tel : 04 79 88 88 88
Site : www.noblema.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

SGH (système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques) :

Danger physique : Aucune classification SGH. Non inflammable

Danger sanitaire : H315 : Provoque une irritation cutanée.

H320 : Provoque une irritation des yeux.



Symbole :

Danger pour l'environnement : Produit non classifié. Ce produit ne présente aucune propriété dangereuse pour l'environnement.

Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de la portée des enfants.

P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P302 + 335 + 353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : enlever avec précaution les particules laissées sur la peau et rincer la peau/se doucher.

P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Toujours utiliser des lunettes et des gants de protection.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange :

Nom chimique	N° CAS	N° CE	Teneur [%]	Classification
Granucol	238-878-4	14808-60-7	95 – 98 %	N.C.
Polysiloxane			< 1,0%	N.C.
Polybutadine	68441-52-1		1 - 3%	N.C.
Huile siccative et sel métallique	18312-04-4	242-197-8	< 0,01 %	Cat 2 ; H361d Cat 1 ; H304

4. PREMIERS SOINS

Yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, y compris sous les paupières, pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact après les 1 -2 premières minutes et continuer à rincer abondamment pendant encore quelques minutes. En cas de complications, appeler immédiatement un médecin, de préférence un ophtalmologue.

Peau : Enlever tous les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau fraîche et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation : Sortir la personne à l'air libre. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Ingestion : Rincer la bouche et ne pas provoquer le vomissement, sauf sur l'avis d'un médecin

Notes au personnel médical : Aucun traitement spécifique. Traiter les symptômes. L'ingestion de grandes quantités de produit nécessite l'assistance immédiate d'un spécialiste en traitement de poison.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 INFLAMMABILITÉ

Produits de combustion Peut dégager du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, de/des oxyde(s) de métal

5.2 MOYENS D'EXTINCTION

Appropriés Utiliser un moyen d'extinction approprié pour combattre l'incendie
Non appropriés Aucun reconnu

5.3 PROTECTION DES POMPIERS EN CAS D'INCENDIE

Lutte contre l'incendie : Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Sil le produit est en fusion, ne pas arroser de plein fouet au jet d'eau. Utiliser un brouillard d'eau ou de la mousse. Refroidir le périmètre de la zone d'incendie par pulvérisation d'eau froide. On pourra utiliser des extincteurs portatifs à CO₂ ou poudre en cas de petit incendie.

Équipement spécial de protection pour les intervenants : Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection adapté à la lutte contre l'incendie (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). En cas de non disponibilité ou de non usage de ce genre de protection, combattre l'incendie depuis un lieu protégé ou à distance sécuritaire.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion : Les opérations de lavage et de manutention peuvent dégager des poussières combustibles. Afin d'en réduire le risque d'inflammation spontanée ou d'explosion, veiller à ne pas laisser la poussière s'accumuler.

Produits de combustion dangereux : Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine outre des produits de combustion de composition variable, susceptibles d'être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter des composés phénoliques, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles

Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Isoler la zone afin d'éviter que les personnes ne marchent sur les substances déversées. Avant de traiter le déversement, revêtir les vêtements de protection appropriés (consulter le point 8).

Précautions environnementales

Travailler par petites zones. Empêcher la matière déversée de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine Informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Grands déversements

Colmater la fuite, s'il est possible de le faire sans risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Couvrir les drains et fosses de drainage pour éviter toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les lieux confinés. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et, pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (voir point 13). Grand déversement :

Petits déversements

Colmater la fuite, si c'est possible sans risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Recueillir le produit à l'aide d'un absorbant de liquide (sable, Kieselghur, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Mettre le produit récupéré au rebut conformément aux prescriptions.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Entreposage des matériaux d'emballage

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer le produit dans son récipient d'origine à l'abri des rayons du soleil dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart de produits incompatibles (voir point 10) et de toute nourriture ou boisson.

Garder le récipient fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus à la verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés.

Utiliser un récipient approprié pour éviter de contaminer l'environnement.

Recommandation : toujours utiliser le récipient d'origine.





8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 CONTRÔLES MÉCANIQUES

Ventilation : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des conditions.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations s'effectuant à l'intérieur.

8.2 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux/du visage : 	Toujours porter des lunettes de protection EN166. S'il existe un risque d'exposition à des particules susceptibles de provoquer une gêne oculaire, dans un environnement venteux/poussiéreux porter des lunettes de protection à coque ajustées.
Protection de la peau : 	Aucune autre précaution à prendre que le port de vêtements de protection propres EN ISO 13688.
Protection des mains : 	Porter des gants imperméables résistants aux produits chimiques EN 374 à tout moment pour manipuler le produit. Gants conseillés : en PVC, en caoutchouc butylique ou en caoutchouc nitrile.
Protection des voies respiratoires : 	Dans un environnement poussiéreux, porter un masque à usage unique (FFP2) ou un demi masque à filtre P2 – EN EN149
Ingestion :	Ayez de bonnes pratiques d'hygiène personnelles. Ne pas consommer ni garder de nourriture sur le lieu de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.

8.3 RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'EXPOSITION

Recommandations en matière d'exposition : Le produit ne contient pas d'ingrédients nécessitant un suivi des seuils tolérance.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Pain humide
Couleurs	Neutre/Gris clair/Gris foncé
Odeur	Négligeable
Inflammabilité	Produit non inflammable
Risque d'explosion	Ce produit ne présente aucune explosion de risque
Solubilité dans l'eau	Non soluble dans l'eau

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Le produit est stable
Conditions à éviter :	Aucune
Matières à éviter :	Aucune
Produits de décomposition dangereux, conditions à éviter :	Aucune

Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels aigus sur la santé

Inhalation :	Peut entraîner des irritations
Ingestion :	Peut entraîner des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Toute utilisation sans protection peut entraîner une sensibilisation par contact dermique
Contact avec les yeux :	Peut entraîner des irritations
Effets chroniques :	Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

12. RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉCOLOGIE

Éviter le contact de la substance répandue avec le sol et les cours d'eau de surface. Ne pas jeter les résidus dans les égouts, ne pas se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

13. ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Ne pas jeter les résidus dans les égouts ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables en recourant aux services d'une entreprise autorisée d'enlèvement des déchets. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée d'enlèvement des déchets. Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Catalogue européen des déchets (CED)

08 04 11*boues de colles et mastics contenant des solvants ou d'autres substances dangereuses

Emballage

On pourra mettre au rebut au titre de déchets non dangereux tout emballage entièrement vidé ou pratiquement vide contenant des résidus secs ou durcis une fois libre de toute pression.

Les emballages peuvent contenir des résidus dangereux, qui doivent être éliminés en recourant aux services d'une entreprise autorisée d'enlèvement des déchets.

Toute procédure d'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations locales et nationale.

15.0110*emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par des tels résidus

14. TRANSPORT

Réglementation internationale relative aux transports

Transport par route (ADR) Non réglementé

Transport maritime Non réglementé

Polluant marin Non

IATA Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H320 : Provoque une irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 : Tenir hors de la portée des enfants.

P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P302 + 335 + 353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : enlever avec précaution les particules laissées sur la peau et rincer la peau/se doucher.

P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La présente révision, qui a été actualisée conformément à une révision préalable, incorpore les exigences du règlement REACH 1907/2006, du règlement CLP N° 1272/2008 et des changements au format des fiches signalétiques conformément à l'annexe II du règlement No 453/2010/CE.

Présente révision :	04
Première édition :	03 décembre 2008
Révisée le :	15 septembre 2017

Indiquant un changement par rapport à la version préalable.

Énoncé intégral des mentions de danger auxquels il est fait référence aux points 2 et 3.

H315 : Provoque une irritation cutanée

H320 : Provoque une irritation des yeux

H361d : Susceptible de nuire au fœtus

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

On pourra se procurer des informations concernant ce produit en contactant le fabricant ou la personne à contacter au service clientèle. Demandez la brochure relative au produit.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Pour autant que nous le sachions, les informations figurant sur la présente fiche de données de sécurité sont correctes.

Joint-It ne fait aucune garantie, implicite ou explicite, y compris, mais sans s'y limiter, une garantie implicite relative à la qualité ou à la pertinence à des fins particulières, à certaines modalités d'exécution, ou à certains usages du commerce. Les informations et recommandations sont soumises à l'attention de l'utilisateur aux fins d'analyse et de vérification. Il revient à l'utilisateur de s'assurer que ces renseignements sont pertinents et complets pour ses propres besoins. Si l'acheteur remballe ce produit, il lui revient de s'assurer que les informations correctes requises en matière de santé, sécurité et autres sont incluses avec et/ou sur le conteneur. Des consignes et des procédures de manipulation sûres et appropriées doivent être fournies aux manipulateurs et aux utilisateurs.